Hôtel de ville
869, boul. St-Jean-Baptiste, 2e étage
Mercier (Québec) J6R 2L3
Téléphone : 450 691-6090
Télécopieur : 450 691-6529
www.ville.mercier.qc.ca

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 février 2024 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc, Bernard Mallet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur Hadi Hakim, directeur général

EST ABSENT(E) :

Monsieur Philippe Drolet conseiller

2024-02-088 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2024-02-089 RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES - CLICSÉQUR.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE madame Julie St-Onge soit autorisée à :
  - inscrire la Ville aux fichiers de Revenu Québec;
  - gérer l'inscription de la Ville à clicSÉQUR - Entreprises;
  - gérer l'inscription de la Ville à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
  - remplir les rôles et assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de la Ville, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
  - consulter le dossier de la Ville et à agir au nom et pour le compte de la Ville, pour toutes les périodes et toutesles années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concernant tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Ville pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉE à l'unanimité

2024-02-090 RESTRUCTURATION - DIRECTION GÉNÉRALE.

CONSIDÉRANT la vacance du poste de conseiller(ère) au Développement économique depuis le 31 octobre 2023;

CONSIDÉRANT la vacance du poste de chef(fe) de section - Projets spéciaux et Technologies de l'information depuis le 31 octobre 2023;

Hôtel de ville
869, boul. St-Jean-Baptiste, 2e étage
Mercier (Québec) J6R 2L3
Téléphone : 450 691-6090
Télécopieur : 450 691-6529
www.ville.mercier.qc.ca

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directeur(trice) Ressources humaines depuis le 22 janvier 2024;

CONSIDÉRANT que ces postes relèvent tous de la direction générale;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la direction générale et la direction des Ressources humaines quant à la structure de la direction générale;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale et la direction des Ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et est résolu:

- QUE ce Conseil procède à l'abolition du poste de directeur(trice) Ressources humaines;
- QUE ce Conseil procède à la création d'un poste de directeur(trice) général(e) adjoint(e) et directeur(trice) des Ressources humaines;
- QUE la direction du service de Police, la direction du service des Incendies et la direction des communications, des relations avec les citoyens et des technologies de l'information relèvent du poste de directeur(trice) général(e) adjoint(e) et directeur(trice) des Ressources humaines.

ADOPTÉE à l'unanimité

2024-02-091 **NOMINATION - DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES.**

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directeur(trice) des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que le poste de directeur(trice) des ressources humaines a été affiché à l'interne et à l'externe du 19 janvier au 29 janvier 2024;

CONSIDÉRANT que 24 candidatures ont été reçues de l'externe;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a donc été constitué;

CONSIDÉRANT que trois candidats ont été convoqués en entrevue;

CONSIDÉRANT la création du poste de directeur(trice) général(e) adjoint(e) et directeur(trice) des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce conseil procède à la nomination de madame Julie Legault au poste de directrice générale adjointe et directrice des ressources humaines;
- QUE ce conseil autorise la mairesse, madame Lise Michaud, ainsi que le directeur général, monsieur Hadi Hakim, à signer le contrat de travail de madame Julie Legault;
- QUE ses conditions de travail soient telles qu'énoncées dans le contrat de travail;
- QUE la date d'entrée en fonction de madame Legault soit à compter du 18 mars 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité

Hôtel de ville
869, boul. St-Jean-Baptiste, 2e étage
Mercier (Québec) J6R 2L3
Téléphone : 450 691-6090
Télécopieur : 450 691-6529
www.ville.mercier.qc.ca

2024-02-092 NOMINATION - ASPIRANT POLICIER.

CONSIDÉRANT que le poste de policier.ère temporaire est affiché en continu depuis janvier 2023;

CONSIDÉRANT que suivant le processus d'entrevue, un candidat s'est démarqué;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, de la direction des ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil offre une promesse d'embauche à monsieur Zachary Dubreuil;
- QUE le directeur général, monsieur Hadi Hakim, soit autorisé à signer le contrat d'engagement d'une durée de trois ans;
- QUE son engagement de trois ans à titre de policier patrouilleur débute une fois le programme de formation initial en patrouille-gendarmerie (PFIPG) réussi, soit le ou vers le 4 mars 2024;
- QUE ses conditions de travail soient celles prévues à la convention collective de la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Mercier;
- QUE ce Conseil assumera selon les conditions décrites au contrat, le coût de la formation à l'École nationale de police du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité

2024-02-093 APPEL D'OFFRES 2023-50-TP - PROLONGATION DE VALIDITÉ.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 2023-50-TP;

CONSIDÉRANT que le prix de la soumission ayant eu le meilleur pointage est nettement au-dessus de l'estimé;

CONSIDÉRANT que ce prix reflète tout de même les conditions du marché;

CONSIDÉRANT que ce Conseil souhaite considérer d'autres modes de financement que ceux initialement prévus;

CONSIDÉRANT que la soumission n'est valide que pour une période de 90 jours;

CONSIDÉRANT que ce Conseil souhaite prolonger la validité de la soumission afin d'octroyer le contrat ultérieurement si le financement est réalisable;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues avec le fournisseur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil mandate le greffier, Me Denis Ferland, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec le fournisseur afin de prolonger la validité de la soumission et d'octroyer le contrat ultérieurement si le financement est réalisable;
- QUE cette entente permette au fournisseur de procéder à la conception des plans pour un montant maximal de 150 000 $ à l'exclusion des taxes;
- QUE cette entente soit conditionnelle au retrait du bordereau de soumission du poste relatif à la provision pour contingence, considérant qu'il s'agit d'un contrat forfaitaire.

ADOPTÉE à l'unanimité

Hôtel de ville
869, boul. St-Jean-Baptiste, 2e étage
Mercier (Québec) J6R 2L3
Téléphone : 450 691-6090
Télécopieur : 450 691-6529
www.ville.mercier.qc.ca

2024-02-094 **CONFIRMATION DE MANDAT. BURELLE AVOCATE. 760-22-013355-246.**

CONSIDÉRANT la demande introductive d'instance dans le dossier 760-22-013355-246 de la Cour du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil mandate la société BurELLE inc. et notamment Me Martine Burelle afin de représenter la Ville dans le dossier 760-22-013355-246 de la Cour du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 05.

La période de questions a eu lieu à 20 h 07.

2024-02-095 **LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 07.

ADOPTÉE à l'unanimité